

répondu à la lettre du premier ministre Campbell. Le 20 janvier, il disait qu'il avait l'intention d'y répondre. Le 25 janvier, le ministre des Finances nous dit qu'il n'y aura pas d'autre réponse que ce télégramme au premier ministre Campbell, que ces questions de plus vaste portée qu'il a soulevées pourront être mieux étudiées lorsque la conférence fédérale-provinciale se réunira de nouveau. Pourtant, le ministre des Finances a l'audace d'affirmer ici ce soir que la décision du gouvernement à ce sujet n'est pas unilatérale.

Je sais que les députés ministériels s'expliquent difficilement que nous critiquions le gouvernement à propos d'une mesure législative que nous appuierons. Dès le début, nous avons déclaré clairement, de ce côté-ci de la Chambre, que les provinces ont besoin de cet argent et que nous sommes convaincus, en particulier, que les provinces de l'Atlantique ont besoin de l'aide prévue par cette mesure. Cependant, comme mes honorables amis ont pu le constater lorsqu'ils siégeaient du côté de l'opposition, il importe, non seulement d'agir, mais aussi d'agir suivant la méthode appropriée. Or, dans le cas des relations fédérales-provinciales, il faut procéder dans un esprit de collaboration, de consultation, de connaissance et de compréhension mutuelles. Le gouvernement a négligé ce point. Il se mérite toutes les critiques que le ministre des Finances, le premier ministre et M. Drew ont formulées en 1956 quand ils ont qualifié la conduite des libéraux d'arbitraire, d'unilatérale, d'intransigeante et ainsi de suite.

J'exhorte le ministre des Finances et le gouvernement à éviter de retomber dans l'erreur que le ministre a commise en voulant faire ses propres calculs, en faisant des déclarations inexactes et en répondant à des questions sans savoir comment fonctionne la mesure législative. Je les exhorte à ne plus régler aucune question relative aux relations fédérales-provinciales autrement que par conférences, pourparlers; en pareille matière, il est indispensable que le gouvernement fédéral et les provinces se comprennent bien.

Le ministre dit qu'il ne s'agit que d'une mesure provisoire, et que les provinces n'ont pas les mains liées à l'égard de l'année financière 1958-1959. Il dit que le gouvernement fédéral a les mains liées, qu'il lui faudra payer cette somme d'argent, mais que les provinces restent libres. Il sait que le provisoire peut durer. Il y a, je pense, dans la Genèse un verset oublié où Adam dit à Ève, alors qu'ils sortaient du paradis terrestre: "Ma chère, nous sommes dans une ère de transition."

Une période temporaire ou provisoire peut durer longtemps, surtout lorsque les provinces

attendent que le gouvernement fédéral convoque de nouveau cette conférence. Les mois de l'année fiscale 1958-1959 s'ajouteront les uns aux autres, pour la gouverne de mon ami l'honorable représentant de Parry-Sound-Muskoka, et, lorsque la conférence se réunira de nouveau, l'année sera si avancée que les pourparlers devront porter sur les accords de l'année suivante au lieu de porter sur les présents. Ce n'est pas un moyen d'aider efficacement les provinces en ce qui concerne leurs besoins de 1958-1959.

Je n'ai qu'une autre observation à formuler, monsieur le président. Le gouvernement actuel accepte en principe intégralement la loi que l'ancien gouvernement avait présentée en 1956 et qui péchait sur un point important. Nous avons signalé la chose à l'époque tout en votant pour la mesure, parce que nous étions d'avis qu'il fallait assurer la continuité du partage fédéral-provincial des recettes fiscales. Ce en quoi péchait la mesure lorsqu'elle a été présentée, c'était, à notre avis, qu'elle ne tenait aucun compte des besoins fiscaux des provinces ou des régions. Le principe dit de la péréquation qui est un bon principe ne va pas jusque-là. Nous estimons qu'il y a lieu de modifier la mesure de façon à reconnaître dans une certaine mesure, comme dans certains accords précédents, le principe des besoins fiscaux. Le gouvernement nous déçoit en ne semblant pas reconnaître ce besoin, et en ne nous donnant pas même l'assurance qu'il maintiendra, sans y porter la moindre atteinte, le principe de la péréquation adopté par les libéraux.

Le gouvernement qui nous fait face a donc encore beaucoup à apprendre en matière d'ententes fiscales convenables et satisfaisantes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, et il a aussi beaucoup à apprendre en matière de collaboration et de consultation, ainsi que de ligne de conduite propre à entretenir de bonnes relations entre Ottawa et les provinces.

L'hon. M. Lesage: Monsieur le président, cet après-midi j'ai posé un certain nombre de questions fondées sur les chiffres déposés hier par le ministre des Finances. Je pense que les questions qui portent sur des chiffres devraient être traitées à l'étape de la résolution lorsque nous sommes formés en comité, d'abord parce que ces chiffres sont déposés au cours de la discussion en comité et, ensuite, parce qu'en dépit de ce qu'a proposé le ministre des Finances il y a quelques instants, je ne crois pas possible de discuter chiffres de la même manière à l'étape de la deuxième lecture. Par conséquent, cela devrait se faire en comité.

Je vais répéter une des questions que j'ai posées cet après-midi et qui se fondent sur